



Saisie d'un bien immobilier pour dette

Par **saovicente_old**, le **31/07/2007 à 07:11**

Bonjour ,
Voici ma question :
Je suis resident français à l'etranger dans l'union europeene ,
ma femme et moi avons ete condamnes à payer une locataire qui reclame sa caution , je dois
preciser que celle -ci n'a jamais payer les loyer et a tout detruit dans l'appartement .
Nous
percevons uniquement ma pension d'invalidite de 800€ , notre appartement est evalue à
65000€ et notre dette s'eleve à 1500€, peut-on pour une telle disproportion de somme me
saisir ce bien immobilier pour epurer cette dette ?
Je dois rajouter que nous n'avons que ce
bien immobilier et nous le gardons lorsque nous rentrerons en France.
Merci de votre
reponse .
Cordialement .
M. TIXIDRE

Par **Upsilon**, le **31/07/2007 à 10:16**

Bonjour et bienvenue sur notre site !
Vous dites que vos locataire n'a jamais payé ses
loyers... Pourquoi ne jamais lui avoir intenté d'action en paiement ?
Concernant votre
probleme, vous dites avoir été condamnés à rembourser la caution de votre locataire. Vous
etes donc malheureusement dans l'obligation de payer cette somme, et, si grande soit la
différence de valeur, il est possible de demander la saisie de votre bien pour se faire payer sur
la valeur de l'immeuble...
Mais renseignez vous auprès d'un avocat concernant vos
créances de loyer, il n'est peut etre pas trop tard pour en réclamer le paiement, ce qui vous
permettrait d'obtenir des fonds pour payer la caution, voire même ne rien payer par le systeme
de la compensation
(Exemple : *Le locataire vous doit 100, vous devez 50 au locataire...
Vous ne lui versez rien et il vous doit encore 50.*).
A quand remonte la derniere échéance
de loyer non payée ?
Cordialement,
Upsilon.

Par **saovicente_old**, le **31/07/2007** à **12:55**

Merci de cette reponse tres rapide , pour repondre à votre question la derniere echeance impayee date de mars 2006 .rnJe dois ajouter que cette locataire a abandonne le bien loue , le constat ayant ete fait par huissier (aucun preavis , aucune lettre etc) rnEtant à l'etranger , nous n'avons pas pu reagir dans les delais , de plus la personne chargee de nos affaires a eu semble -t-il quelques defaillances ...!rnNous avons bien compris votre exemple , il semble effectivement le plus judicieux , mais sommes -nous encore en droit de demander quelque chose?rnCordialementrnM.TIXIDRE